VOTRE VOIX, VOTE VOTE

Pour une Europe plus juste, plus sociale vous avez le pouvoir de voter en 2024







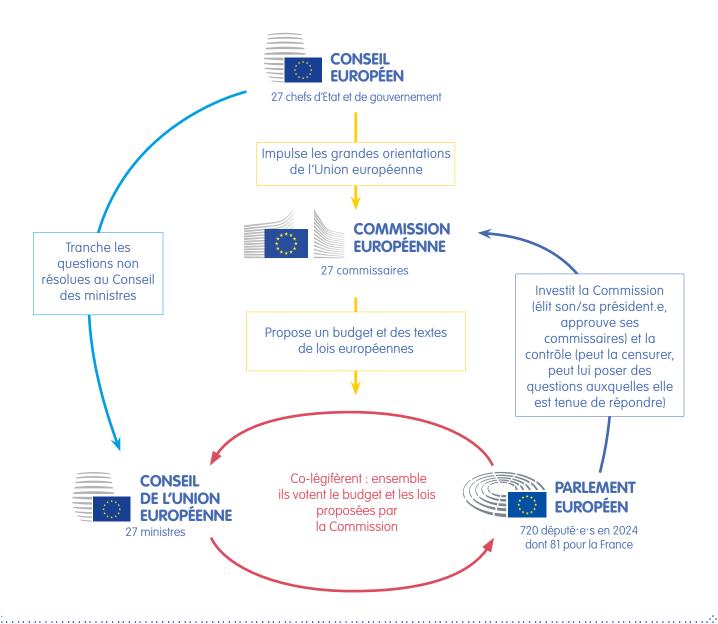


En Europe, 895 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile. A l'heure d'un euroscepticisme grandissant dans tous les Etats membres de l'Union européenne, et alors que la crise sociale a succédé à la crise sanitaire, il est urgent de donner corps à une politique européenne proche des citoyen·ne·s.

L'Europe a défini un cadre commun pour les droits des citoyens européens : le Socle des droits sociaux qui prévoit que les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité, et aux services essentiels. Il faut maintenir ce cap!

L'EUROPE, CONCRÈTEMENT ÇA FONCTIONNE COMMENT?

Dans l'Union européenne (UE), il y a quatre instances de gouvernance qui travaillent ensemble :



POURQUOI VOTER? CONCRÈTEMENT, QUE FAIT L'EUROPE POUR NOUS?

Les politiques de l'Union européenne impactent notre quotidien de manière significative. Quelques exemples:



Une monnaie commune



Une liberté de circulation et de séjour des personnes



Une carte européenne d'assurance maladie en cas de besoin de soins médicaux dans un autre État membre



Une utilisation du forfait mobile sans surcoûts lors de déplacements dans **I'UE**

LES DÉPUTÉ·E·S EUROPÉEN·NE·S QUE NOUS ALLONS ÉLIRE PEUVENT AGIR POUR:



Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, tout en assurant une transition juste et équitable.

Concrètement, les député·e·s européen·ne·s peuvent aider à ce que **la transition écologique soit non** seulement équitable mais profite à tous, en particulier aux ménages à faible revenu qui doivent être accompagnés pour lutter contre la précarité énergétique.

Grâce aux programmes Erasmus +, il existe des opportunités de formations gratuites partout en Europe pour les personnes en situation de précarité, et aussi pour les travailleurs sociaux.

Les député-e-s européen-ne-s peuvent inciter les associations à davantage utiliser ces programmes spécifiques au bénéfice des personnes accompagnées.

Des fonds européens ont été fléchés vers la lutte contre la pauvreté (FSE+, FEAD).

Toutefois, ces fonds ne sont pas entièrement dépensés et pourraient être simplifiés afin d'être effectivement utilisés pour lutter contre la pauvreté. Les député-e-s européen·ne·s peuvent contribuer à insérer plus spécifiquement l'exclusion liée au logement dans les programmes de financement.

En 2021, les Etats membres de l'UE se sont donnés comme objectif commun de donner l'accès au plus grand nombre à un logement décent et abordable. Pour atteindre cet objectif, ils ont créé la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme.

Les député-e-s européen-ne-s peuvent faire en sorte que cette plateforme soit efficace et aide concrètement à éradiquer l'exclusion par le logement.



En 2020, le Parlement européen a adopté la directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Transposée en droit français par une ordonnance et un décret, cette directive introduit l'obligation pour les Etats membres d'améliorer ou de maintenir l'accès à une eau potable sûre pour tous, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et marginalisés.

Les député·e·s européen·ne·s ont voté la directive et peuvent continuer à rendre accessible à tous ce type de services essentiels.



QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES?

Qui peut voter?

Tout∙e citoyen∙ne français∙e et européen∙e résidant en France âgé∙e d'au moins 18 ans et inscrit∙e sur les listes électorales peut voter.

Comment voter?

- ① En s'inscrivant sur les listes électorales
- ② En allant voter le 9 juin (ou 8 juin pour certains territoires ultra-marin) : en se déplaçant dans votre bureau de vote avec votre carte électorale et une pièce d'identité originale.
- ③ En faisant une procuration avant le 2 juin à quelqu'un qui ira voter à votre place si vous ne pouvez pas vous déplacer physiquement pour voter.

Comment s'inscrire sur les listes électorales?



À la mairie de votre domicile : sur place ou par courrier avant le vendredi 3 mai 2024



Sur internet

avant le mercredi 1er mai 2024

www.service-public.fr | Démarches et outils | Demande

d'inscription en ligne sur les listes électorales

Avec quels documents?

- Attestation d'hébergement ou Justificatif de domicile ou Domiciliation + Pièce d'identité
- Pour les personnes sans domicile fixe > <u>www.service-public.fr</u> > cliquer sur **« Accéder aux** informations générales sans renseigner ma situation » > puis cliquer sur **« logé chez un proche »** ou **« forain, gens du voyage, SDF »**.

Comment faire une procuration?

Sur internet : **www.maprocuration.gouv.fr** ou en vous déplaçant au commissariat ou à la gendarmerie Pour plus d'information sur la procuration :

www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/comment-je-vote/vote-par-procuration

Comment vérifier où je dois voter?

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE

RESSOURCES

- 1. Une affiche pour informer et sensibiliser autour des élections européennes : pour toutes les structures des réseaux.
- 2. Le site du Parlement européen qui répond à de nombreuses questions autour des élections européennes (en français): https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/
- 3. Le site Toute l'Europe et ses podcasts courts sur l'Union européenne : www.touteleurope.eu
- 4. Le site de l'Institut Jacques Delors, et sa publication <u>«Elections européennes 2024 : mode d'emploi»</u>
- 5. Les résultats des dernières élections européennes www.europarl.europa.eu/election-results-2019/fr